



Bulletin 248 du WRM
Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales
Janvier / Février 2020

Des communautés résistent à la déforestation et aux tactiques de greenwashing



Photo: YVE, Ghana

Notre Opinion: 2020 : de nouveaux accords pour augmenter la déforestation.....	2
Ghana : des plantations d'eucalyptus pour produire de l'énergie.....	5
Rouler « neutre en carbone » : le projet de restauration et de conservation de Shell en Indonésie	8
Gabon : les communautés face aux engagements de « déforestation zéro » d'OLAM.....	13
Smurfit Kappa en Colombie : Chronique d'une mort annoncée.....	18
Un témoignage de Tanzanie : la promotion des plantations d'arbres en monoculture pour le bois de chauffage est un argument fallacieux.....	23
Les monocultures d'arbres utilisent un produit agrottoxique persistant.....	26
Femmes, territoires et propriété de la terre. Réflexions au Mexique sur les raisons pour lesquelles nous, les femmes, nous voulons la terre.....	29

RECOMMANDATIONS

Bioénergie en Afrique de l'Ouest : impacts sur les femmes et les forêts.....	33
Le People's Climate Report : des témoignages d' Inde	34
Uruguay : la campagne frauduleuse de la multinationale finlandaise UPM est démasquée.....	34
Le Royaume-Uni doit poursuivre les entreprises britanniques qui violent les droits de l'homme au Libéria	34
La banque néerlandaise ING accusée d'avoir contribué aux abus des sociétés de plantations de palmiers à huile.....	35

Ce bulletin contient des articles écrits par les organisations et les personnes suivantes : Les Jeunes volontaires pour l'environnement (YVE), Ghana ; Muyissi Environnement, Gabon ; un militant de Colombie ; Fondation SUHODE, Tanzanie ; Réseau d'action sur les pesticides et leurs alternatives – Point focal de l'IPEN pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; un militant des Chiapas ; et membres du secrétariat international du WRM.

Des communautés résistent à la déforestation et aux tactiques de greenwashing

Notre Opinion

2020 : de nouveaux accords pour augmenter la déforestation



Enfants Xerente à Tocantins, Brésil. Ph: Tiago Reis

Cette année 2020 démarre avec ses propres défis pour les forêts et les peuples des forêts, alors que les processus internationaux liés aux forêts semblent entrer dans de nouvelles phases. Cependant, le plus grand défi auquel nous sommes confrontés reste le même : malgré l'accumulation des preuves d'une destruction et d'une déforestation croissantes au cours des 20 dernières années, d'une dépossession et d'une violence toujours plus importante envers les populations forestières, les négociations internationales sur les forêts se retrouvent prises au piège de l'accaparement et des profits des entreprises, de la clôture des terres et de campagnes de « greenwashing » dominées par des initiatives volontaires.

Cet éditorial vise à lancer une alerte maximale à propos des stratégies incontestées des entreprises qui dominent les processus internationaux de prise de décision. Les décisions prises ont fréquemment des impacts très réels sur la vie des populations et des communautés forestières ; il est donc primordial que les citoyens et les populations forestières et leurs alliés restent vigilants face à tous les risques possibles.

Cette année, l'Accord de Paris des Nations Unies sur le climat de 2016 sera suivi d'une réévaluation des objectifs nationaux fixés pour chaque pays. L'Accord de Paris fait des forêts (et des arbres) l'une des principales « solutions » pour éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère, et [favorise ainsi les plantations industrielles d'arbres dans le monde entier](#). (1)

Cependant, aucun accord n'a été trouvé sur les questions clés liées aux marchés du carbone et aux mécanismes de compensation lors des négociations climatiques de l'ONU en novembre 2019. Malgré cela, diverses initiatives volontaires et des millions de dollars sont désormais consacrés au développement de [programmes de compensation forestière](#) (2) et des [plantations à grande échelle](#) (3) en tant que « solutions » viables à la crise climatique. Sans surprise, [les stratégies visant à laisser les combustibles fossiles dans le sol](#) (4) ne sont pas discutées, malgré le fait que l'extraction et la combustion des combustibles fossiles ont été identifiées comme la principale cause de la crise climatique qui frappe la planète.

Au cours des négociations sur le climat de 2019, les secteurs des combustibles fossiles et de la conservation ont gagné du terrain en élaborant [un nouveau terme pour la compensation : les solutions fondées sur la nature](#) (5) (ou solutions climatiques naturelles), qui ont été présentées comme la solution à la crise climatique. [REDD+](#) (6), la politique forestière très médiatisée qui est en place depuis 15 ans, a été remplacée par des discours portant sur des solutions basées sur la nature (SFN), qui visent à accroître le « stockage » du carbone dans le monde naturel. Dans le même temps, les discussions sur la déforestation ont laissé la place à la « restauration ». Encore une fois, il ne s'agit pas de s'attaquer aux véritables causes de la crise climatique. Nous sommes confrontés à un scénario plein d'opportunités pour le secteur des entreprises, car la responsabilité de la crise climatique n'est pas attribuée aux entreprises responsables de la déforestation à grande échelle, de la dégradation des forêts et de la pollution climatique, mais aux pratiques agricoles paysannes et autochtones.

Un autre processus international a été mis en place cette année : le Cadre mondial post-2020 pour la biodiversité lors de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). La CBD est censée chercher à protéger la biodiversité, mais elle a au contraire également favorisé de fausses solutions néfastes, telles que les [compensations de la biodiversité](#). (7) Ce mécanisme a reçu le soutien de nombreuses ONG conservacionnistes, de sociétés industrielles polluantes, des Nations Unies et de la Banque mondiale, et est principalement utilisé par l'industrie minière. Pourquoi ? Parce qu'il permet essentiellement aux industries extractives et autres de s'implanter dans des zones forestières où ces activités d'extraction étaient auparavant interdites, dès lors que ces entreprises « protègent » ou « recréent » une autre zone qui est « équivalente » en termes de biodiversité.

L'industrie de la conservation et les entreprises qui sont leurs alliées cherchent à « verdir » des opérations destructrices et font maintenant pression pour une expansion massive des aires protégées à travers le monde. Selon l'UICN, elles ont fixé un objectif de 30 % de la superficie mondiale [Le modèle de conservation traditionnel](#) (8) fait l'hypothèse que la « nature » doit être séparée de l'activité humaine. Par conséquent, une augmentation des aires protégées signifie également plus d'expulsions, de violence et de discrimination contre les véritables protecteurs des forêts : les communautés autochtones et tributaires des forêts. Cela pourrait également se traduire par une augmentation du nombre de zones disponibles pour compenser les pratiques commerciales des entreprises.

Enfin, il est également important pour les forêts et les populations forestières de mentionner les projets du Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSA), qui devrait démarrer en 2021. L'industrie aéronautique se classe parmi les secteurs les plus polluants du monde. Le principal objectif de ce programme est de permettre aux émissions croissantes de l'industrie aéronautique de continuer à augmenter en prétendant que les compagnies aériennes « compenseront » ces émissions. Les

décisions concernant les types de compensations qui seront inclus dans CORSIA seront examinées cette année. Dès le 7 janvier 2020, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale a demandé à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) [d'accepter les crédits compensatoires REDD+ du FCPF](#). (9)

Aucun de ces accords et négociations n'est destiné à résoudre une quelconque crise. On ne touche pas aux véritables causes de la crise climatique tandis que les fausses solutions qui renforcent la pression foncière et la clôture des terres au profit des intérêts des entreprises, ainsi que les injustices historiques, la déforestation, la pollution, la violence, la discrimination, etc., continuent d'être promues, financées et facilitées.

Mais il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. La résistance est fertile. Un [récent projet de recherche commandé par l'Alliance informelle contre les plantations de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale](#) (10), montre qu'il y a eu une baisse significative du nombre et de la superficie totale des transactions foncières pour les plantations industrielles de palmiers à huile au cours des 5 dernières années, qui est passée de 4,7 à 2,7 millions d'hectares. Cela tient en grande partie à la résistance croissante à cette industrie destructrice et violente.

Le WRM réaffirme une fois de plus sa solidarité avec les populations forestières qui continuent lutter pour défendre leurs territoires contre les véritables causes des crises climatiques et forestières.

(1) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/notre-opinion/laccord-de-paris-sur-le-changement-climatique-encourage-la-plantation-darbres-et-reduit-les-forets-a-des-entrepots-de-carbone-commercialisable/>

(2) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/la-mention-de-redd-dans-laccord-de-paris-assure-le-financement-de-lindustrie-de-la-conservation-tandis-que-le-deboisement-a-grande-echelle-progresse-sans-encombre/>

(3) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/laccord-de-paris-promeuve-l-expansion-des-plantations-industrielles-darbres-au-plan-international/>

(4) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/laccord-de-paris-mine-la-campagne-mondiale-pour-laisser-le-petrole-dans-le-sous-sol/>

(5) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/un-nouveau-nom-pour-une-diversion-bien-connue-les-solutions-fondees-sur-la-nature-sont-les-nouveaux-redd/>

(6) <https://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/marchandisation-de-la-nature/redd/>

(7) <https://wrm.org.uy/fr/?s=compensation+biodiversit%C3%A9>

(8) <https://wrm.org.uy/fr/bulletins/numero-242/>

(9) <https://redd-monitor.org/2020/02/11/the-international-civil-aviation-organisation-should-reject-the-world-banks-forest-carbon-partnership-facility-from-its-offsetting-scheme-as-well-as-rejecting-all-other-offsets-of-course/>

(10) <https://www.grain.org/fr/article/6326-en-afrique-les-communaut-es-resistent-a-l-accaparement-des-terres-destinees-a-la-production-d-huile-de-palme>

Ghana : des plantations d'eucalyptus pour produire de l'énergie



Ph: YVE, Ghana

Les débats autour de la production d'une énergie de biomasse dite « neutre en carbone », notamment en Afrique, s'intensifient dans le cadre des discussions sur le climat. Pourtant, il a été abondamment démontré que pour produire de la biomasse à l'échelle industrielle, de vastes surfaces de terres supplémentaires sont nécessaires tandis que, dans le même temps, la combustion de la biomasse est très polluante. (1)

La société norvégienne African Plantations for Sustainable Development (APSD) met en place des plantations industrielles d'eucalyptus dans des zones rurales du Ghana pour brûler le bois afin de produire de l'électricité (biocombustible). Depuis 2009, l'entreprise a pu obtenir l'accès à environ 42 000 hectares de terres avec des baux de 50 ans (avec possibilité de renouvellement) près de la ville d'Atebubu, dans la province de Brong Ahafo au centre du Ghana, sur la rive ouest du lac Volta, à environ 400 km au nord de la capitale Accra.

En parallèle, APSD construit une centrale biomasse de 60 mégawatts dans la même zone, qui sera opérationnelle en 2021. Pour que la centrale puisse fonctionner, un approvisionnement annuel de 600 000 m³ de grumes est nécessaire, ce qui se traduit par 22 000 hectares de plantations d'eucalyptus, dont 9 000 hectares ont déjà été plantés. L'entreprise construit également des routes d'accès et des lignes de transport d'électricité.

Dans une présentation faite par la société de plantations (2), les perspectives à long terme du projet sont présentées : approvisionnement en combustible pour la production de 600 mégawatts. Cela correspondrait à 180 000 hectares de plantations d'eucalyptus. Selon la présentation, la centrale de 60 mégawatts actuellement en cours de construction, n'est que la première phase du projet.

L'APSD est financée par l'initiative de la Banque africaine de développement, le Fonds africain pour les énergies renouvelables (FAER), qui est géré par Berkeley Energy, un fonds de capital-investissement panafricain pour les infrastructures d'énergies renouvelables. (3) Ce Fonds comporte d'autres investisseurs, dont la CDC, l'institution de financement du développement du Royaume-Uni, et BIO, la société d'investissement belge pour les pays en

développement. (4) Par ailleurs, le projet est également financé par Erling Lorentzen, fondateur de la société brésilienne de pâtes et papiers Aracruz Celulose, dont les plantations font aujourd'hui partie de la gigantesque société papetière Suzano. La présentation d'APSD mentionnée plus haut précise : « Ayant été témoin des avantages en termes d'emploi et de développement offerts par les grandes plantations gérées de manière durable au Brésil, M. Lorentzen souhaite faire bénéficier l'Afrique de ses connaissances. » (5) Cependant, Aracruz et Fibira offrent un bilan désastreux en matière de destruction de l'environnement et de violations des droits des communautés au Brésil. (6)

APSD est membre de la structure New Generation Plantation, créée par l'ONG écologiste WWF afin de verdir l'image des entreprises de plantations destinées à la production de bois d'œuvre et de pâte à papier, et de faciliter leur expansion. (7)

Les récits des communautés

Sur les sites web de l'entreprise et de ses bailleurs de fonds, la description du projet laisse penser qu'il entretient de bonnes relations avec les communautés, sans aucun conflit avec celles-ci. En décembre 2019, des membres des Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE) au Ghana se sont rendus dans les zones de plantation pour parler avec trois des communautés qui ont été directement affectées par les plantations. Voici leurs récits.

Les communautés riveraines des plantations installées sont les suivantes : Laylay, Bantama, Byebye, Nframamu et Galadium. Chaque communauté compte environ cent quarante ménages. Il est important de souligner que les membres de la communauté avec lesquels nous avons parlé, y compris les leaders d'opinion, n'ont jamais vu le contrat ni un quelconque document officiel. On leur a seulement dit que le bail du terrain est de cinquante ans.

À l'unanimité, tous les agriculteurs qui se sont entretenus avec nous se sont plaints de ne pas avoir accès à suffisamment de terres, ce qui n'était pas le cas auparavant. La plupart d'entre eux voient leurs fils et leurs filles partir pour la ville, avec toutes les conséquences qui en découlent. En résumé, la réalité est que les communautés sont en colère, car le projet est devenu une menace pour leur vie et leurs moyens de subsistance.

Ces communautés sont spécialisées dans la culture de l'igname (ses différentes variétés), du bananier plantain, du manioc, du poivre (ses différentes variétés) et du riz (ses différentes variétés). Cependant, deux des communautés visitées se sont plaintes de ne pouvoir désormais produire qu'une seule variété de la plupart des cultures, ce qui a également un impact direct sur leurs revenus liés à leurs ventes sur le marché local.

APSD a également construit une route qui traverse un petit barrage, qui permettait aux membres de la communauté d'avoir de l'eau potable pendant qu'ils travaillaient dans leurs fermes pendant la journée. Certains utilisent également cette eau pour un usage ménager. Des membres de la communauté Bantama nous ont dit qu'à plusieurs reprises, alors qu'ils allaient chercher de l'eau au barrage, des témoins ont vu le directeur de l'entreprise (« l'homme blanc », comme on l'appelle dans la communauté) uriner dans l'eau pour dissuader les gens de venir en prendre.

Il a été demandé à certains membres des communautés, des trois communautés que nous avons visitées, de ne pas s'approcher de la concession APSD, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas traverser leurs différentes fermes, situées derrière les plantations APSD.

De plus, les membres des communautés ne semblent pas trop sensibilisés aux dangers des pesticides et ont déclaré que certaines opérations de pulvérisation étaient effectuées par APSD. Cela a un impact grave sur les exploitations poivrières qui sont situées à proximité des eucalyptus. Ils se sont également plaints amèrement de la façon dont les travailleurs employés à la pulvérisation n'avaient reçu que des petits masques pour se protéger la bouche.

Bien que la plupart des membres de la communauté aient été employés, les emplois ne sont que temporaires. Les travailleurs gagnent entre un et deux dollars par jour. Les gens se plaignent que, à la fin de chaque mois, il y a presque toujours des retenues sur salaire qu'ils ne connaissent pas.

Les femmes ont un fort sentiment d'insécurité et leurs tâches quotidiennes sont plus lourdes. Il n'est plus possible de s'approvisionner en eau à certaines des sources qu'elles utilisaient auparavant, car il est interdit de traverser les plantations de l'entreprise.

Seuls quelques ménages ont un puits dans leur maison, mais la plupart doivent faire appel à un jeune homme avec une moto qui leur fournit de l'eau qui vient de plus loin, ce qui entraîne bien sûr une augmentation des dépenses quotidiennes et des contraintes économiques.

Les membres de la communauté ne sont également plus autorisés à faire du feu pour faire la cuisine sur leurs terrains, car APSD craint que cela ne crée des incendies dans leurs plantations et ne détruise leur entreprise. Nous avons rencontré des femmes qui venaient de récolter leur igname et nous leur avons donc demandé de voir leur igname rôtie, comme on la prépare traditionnellement dans leur culture. Mais elles nous ont répondu en colère : « C'est pour cela que nous rentrons si tôt, car on nous a officiellement demandé de ne jamais faire de feu dans notre ferme pour cuisiner ou pour autre chose. »

Dans ce contexte, une femme de la communauté Laylay, qui est vendeuse de produits alimentaires, est censée passer devant le tribunal parce que APSD soutient qu'elle a été vue en train d'utiliser une tige d'eucalyptus sèche comme bois de chauffage, ce qui serait interdit.

Les chefs de communauté qui ont initialement soutenu le projet, ainsi que les leaders d'opinion, le représentant de l'assemblée du district (personne élue par le district qui travaille sous l'autorité des parlementaires) et les membres de la communauté sont clairement disposés à faire tout ce qu'ils peuvent pour récupérer leurs terres.

*M. Wisdom Koffi Adjawlo,
Directeur exécutif des Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE), Ghana*

(1) Biofuel Watch, Biofuel Basics, <https://www.biofuelwatch.org.uk/2018/biomass-basics-2/>

(2) APSD, Forests for the Future, New Forests for Africa, March 2016,
<http://newforestsforafrica.org/wp-content/uploads/2016/03/Session-D-APSD.pdf>

(3) Berkeley energy, Africa Renewable Energy Fund, <https://www.berkeley-energy.com/africa-renewable-energy-fund/>

- (4) CDC, Africa Renewable Energy Fund <https://www.cdcgroup.com/en/our-investments/fund/africa-renewable-energy-fund/> ; BIO, Africa Renewable Energy Fund, <https://www.bio-invest.be/en/investments/africa-renewable-energy-fund>
- (5) Idem 2
- (6) WRM, Suzano <https://wrm.org.uy/?s=suzano> ; WRM, Aracruz <https://wrm.org.uy/?s=aracruz>
- (7) New Generation Plantation Platform, Participants, <https://newgenerationplantations.org/en/participants/>

Rouler « neutre en carbone » : le projet de restauration et de conservation de Shell en Indonésie



Photo: Daphné Dupont-Nivet

Selon des entreprises telles que la multinationale pétrolière Shell et la compagnie aérienne KLM, il est possible d'utiliser la voiture ou l'avion et de rester « neutre en carbone » ; il suffit pour cela de compenser les émissions en plantant des arbres ou en investissant ailleurs dans le monde dans des zones forestières déjà existantes. Cependant, ce qui est souvent passé sous silence, c'est que ces arbres doivent rester en place pour qu'il y ait une quelconque compensation, au moins pendant la durée de vie des arbres. Et c'est loin d'être toujours le cas.

Depuis avril 2019, Shell offre à ses clients la possibilité de rouler « neutre en carbone ». Quiconque choisit de payer un centime supplémentaire par litre d'essence ou de diesel, ou fait le plein avec la marque de carburant V-power, un peu plus chère, paie pour la compensation de ses émissions de carbone. Shell utilise ces fonds supplémentaires pour planter des arbres et investir dans des réserves forestières existantes. Selon le site web de Shell, plus de 20 000 trajets automobiles ont déjà été compensés de cette manière. Cela représenterait environ 55 millions de litres d'essence. Pour compenser cela, selon Shell, 376 000 arbres doivent être plantés ou protégés et doivent rester en place indéfiniment.

Comment Shell procède-t-il ?

Entre autres choses, la compagnie pétrolière achète des crédits carbone (CO₂) au Projet de restauration et de conservation des tourbières de Katingan (également connu sous le nom de projet Katingan Mentaya) dans le Kalimantan central, une province de la partie indonésienne de l'île de Bornéo. Bien que [le plus grand dispositif de compensation lié aux forêts dans les 15 dernières années porte le nom de REDD+](#), on utilise en Indonésie des

termes tels que « Projets de restauration des écosystèmes » ou « Projets de restauration et de conservation ». Ceux-ci fonctionnent néanmoins selon la même logique et le même objectif que REDD+ : permettre la poursuite de l'extraction et de la combustion des combustibles fossiles.

Selon son site web, le projet Katingan Mentaya est le plus grand projet de compensation forestière dans le monde. Il a été créé en 2007 par la société indonésienne PT Rimba Makmur Utama en collaboration avec le développeur de projet britannique Permian Global et deux ONG : la fondation Puteri Indonesia et Wetlands International. Le directeur de l'entreprise est un ancien banquier de JP Morgan à New York, Dharsono Hartono, qui, après avoir découvert que la conservation et le profit vont bien ensemble, a décidé de retourner dans son pays d'origine. Le ministère des Forêts a approuvé la Concession de restauration des écosystèmes en octobre 2013 avec environ 100 000 hectares, soit près de la moitié de la superficie demandée par l'entreprise. Trois ans plus tard, le Département de l'environnement et des forêts a approuvé une deuxième concession couvrant près de 50 000 hectares.

La réserve couvre une superficie totale de 157 722 hectares de forêts tropicales et de sols tourbeux. Les développeurs font valoir qu'en l'absence du projet la zone serait convertie en plantations industrielles d'acacias pour la production de papier. Des crédits carbone sont vendus depuis 2017, à raison de cinq à dix dollars la tonne, et la réserve peut donc rapporter jusqu'à 75 millions de dollars par an en « évitant » des émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Cependant, « l'évitement » des émissions ne veut pas dire que la quantité totale de CO₂ dans l'atmosphère diminue. Les crédits carbone sont vendus comme une autorisation d'émettre une quantité équivalente de gaz à effet de serre ailleurs dans le monde. Il n'y a pas de gain climatique, mais, sur le papier, pas de perte non plus. D'où l'expression « neutre en carbone ».

Selon la théorie, si on peut garantir qu'un volume de CO₂ équivalent à celui émis au cours d'un trajet en voiture peut être éliminé de l'air ailleurs, la pollution est compensée. Mais cela n'a d'intérêt que s'il peut être prouvé que les arbres qui éliminent le CO₂ n'auraient jamais été plantés en l'absence du projet de compensation. Sans cela, la compensation n'est pas « additionnelle ». Et si la compensation est basée sur la protection de forêts et de sols tourbeux existants, comme dans le cas de la réserve de Katingan Mentaya, l'histoire devient encore plus compliquée. Comment les développeurs de projets savent-ils avec certitude que la forêt qu'ils protègent allait être rasée ?

La réponse est qu'ils ne peuvent pas le savoir avec certitude. Les développeurs de projets s'appuient sur des profils de risque et des modèles de prévision. Ils estiment les probabilités futures de déforestation en étudiant des zones similaires. C'est ce qu'on appelle le niveau de référence. Sur cette base, ils calculent la quantité de CO₂ « stockée » dans la zone du projet, qui est ensuite convertie en crédits de carbone vendables. Chaque crédit représente une tonne « d'émissions de CO₂ évitées ». Mais, bien évidemment, plus ils prévoient de déforestation dans leurs niveaux de référence, plus ils peuvent revendiquer de gain de CO₂ et plus ils peuvent vendre de crédits.

Il y a cinq ans, la Chaire Économie du Climat, un organisme de recherche français, a conclu que 26 % des 410 projets REDD+ analysés recouvraient partiellement une aire protégée ou un parc national existant. REDD+ a simplement servi de logo pour attirer de nouveaux financements.

En plus de cela, une autre critique majeure contre REDD+ est que les forêts protégées sont vulnérables et peuvent disparaître en raison d'un incendie, de l'exploitation forestière ou d'une maladie. Les projets de compensation doivent garantir que ces forêts resteront sur pied pendant toute leur durée de vie.

Malgré cela, les industries pétrolière et aéronautique adoptent des projets REDD+, principalement dans le cadre de ce qu'on appelle le « marché volontaire ». Ce marché aide non seulement les consommateurs qui souhaitent compenser leur consommation de carburant, leur vol de vacances ou leurs achats en ligne, mais aussi, de plus en plus, les grandes entreprises qui souhaitent compenser leur pollution à grande échelle.

Outre Shell, le constructeur automobile Volkswagen et la banque BNP Paribas achètent également des crédits carbone de la même réserve du Kalimantan. Dans le monde, du Cambodge au Pérou et du Zimbabwe au Guatemala, il existe aujourd'hui des centaines de projets de ce type.

Le carbone part en fumée

En Indonésie, 2019 a été une année marquée par des feux de forêt exceptionnels qui sont étroitement liés à l'expansion des plantations de palmiers à huile. Les incendies qui ont fait rage entre juillet et octobre ont recouvert de vastes zones de Sumatra et de Kalimantan d'un brouillard toxique. Les écoles et les hôpitaux ont fermé, la population locale s'est déplacée avec des masques, des dizaines de milliers de personnes ont été évacuées et dix sont décédées.

Les incendies ont également atteint la réserve de Katingan Mentaya, qui borde une plantation industrielle de palmiers à huile de la société PT Persada Era Agro Kencana. Le feu se propage facilement en raison du sol sec et fragile situé sous ces plantations. Cette concession de plantation de palmiers à huile a été accordée en 2013, malgré un moratoire sur le défrichement convenu entre l'Indonésie et la Norvège en 2011. L'industrie de l'huile de palme est une cause majeure de déforestation tropicale, qui génère beaucoup d'émissions de carbone et draine les sols tourbeux. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Indonésie est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre. On estime que 2 000 hectares de la réserve de Katingan sont partis en fumée.

En novembre 2019, deux journalistes indonésiens (Gabriel Wahyu Titiyoga et Aqwam Fiazmi Hanifan) se sont rendus dans la réserve et ont constaté que « la zone dévastée par l'incendie est immense ». G. Titiyoga a déclaré : « J'ai fait environ trois kilomètres à pied et je ne vois toujours pas la fin de la zone brûlée. » Les journalistes ont également découvert des dizaines de parcelles agricoles dans la zone du projet qui, sur le papier, n'auraient pas dû s'y trouver. Une pancarte en bois indique : « Cette zone est contrôlée par les Dayak ». Les villageois Dayak disent qu'ils n'ont jamais été correctement informés des limites de la réserve. Les parcelles individuelles sont marquées de panneaux en bois portant les noms de villageois. Pour cultiver leurs légumes et leur riz, les autochtones Dayak utilisent également

le feu, mais d'une façon très différente, de manière contrôlée. Mais le conflit sur l'utilisation des terres et des forêts dans la zone du projet remonte à de nombreuses années.

En 2014, le gouverneur du Kalimantan central a promis à chaque famille Dayak cinq hectares de terres agricoles. Mais restait encore à déterminer où ces terres seraient situées. Lors des élections provinciales de 2017, un politicien local leur a promis la même chose. Les Dayak utilisent les documents contenant ces informations pour revendiquer les terres promises. Mais sur le plan juridique, ils ne peuvent opposer aucun argument valable.

Il y a environ 40 000 personnes qui vivent dans 34 villages autour de la zone du projet. Cinq cents villageois ont reçu une formation à la lutte contre l'incendie dans le cadre du projet. Pour « éviter un affrontement », le projet a offert aux communautés 100 millions de roupies (environ 10 000 USD) par an pour des projets de formation et d'éducation visant à les amener à travailler la terre sans utiliser de feu ou de produits chimiques. Quatre villages ont refusé, affirmant que la somme n'était pas suffisante.

Mais comment des automobilistes du Nord peuvent-ils encore effectuer des déplacements « neutres en carbone » alors qu'une partie de la réserve destinée à la compensation a été brûlée ? Selon la société de certification américaine Verra, qui délivre le label Verified Carbon Standard (VCS) et supervise le commerce des crédits carbone de ce projet, même si la totalité de la réserve forestière avait été incendiée, les clients de Shell pourraient toujours rouler de manière « climatiquement neutre ». Chaque réserve de compensation conserve un pourcentage de crédits dans une « cagnotte » pour les crédits perdus ailleurs. « C'est comme une assurance-risque », explique Naomi Swickard, responsable du développement des marchés chez Verra. Cela signifie que la quantité de CO₂ perdue dans un projet de compensation en Indonésie serait à son tour compensée par un système d'assurance avec des crédits provenant d'une forêt ailleurs dans le monde.

Par conséquent, la réserve de Katingan Mentaya, qui renferme le carbone que les voitures émettent dans le même temps dans les pays du Nord, est confrontée aux menaces des incendies de forêt, aux grandes plantations de palmiers à huile, aux organismes gouvernementaux délivrant des permis qui se chevauchent et aux communautés qui n'ont pas accepté de vivre dans ou autour d'une forêt de compensation de CO₂. Néanmoins, des crédits carbone sont vendus, et des entreprises très polluantes assurent aux consommateurs que leurs émissions sont compensées. Il suffit que les arbres restent en place indéfiniment.

Les projets de compensation forestière rejettent largement la responsabilité de la déforestation sur les populations forestières et l'agriculture paysanne sans pour autant s'attaquer aux causes politiques et économiques profondes de la déforestation, et ne modifient pas les pressions constantes exercées sur les forêts et les terres.

Le gouvernement indonésien vise à réduire ses émissions de CO₂ de 29 % d'ici 2030, sur la base de ses propres initiatives, tout en affirmant qu'il pourrait atteindre 41 % avec une aide internationale. Les incendies de 2019 devraient ramener cet objectif à environ 20 %. « Nous avons encore beaucoup de travail à faire jusqu'en 2030. Le président a ordonné une interdiction des feux de forêt l'année prochaine [2020] », a déclaré Ruandha Agung Sugardiman, directeur de la lutte contre le changement climatique au ministère de l'Environnement. Et dans le cas où le gouvernement aurait besoin de réserves de carbone supplémentaires pour ses objectifs nationaux de réduction, les stocks des entreprises sur le

marché du carbone peuvent être retirés ou arrêtés pour empêcher leur vente. Selon R. A. Ruandh, cette disposition fait partie des contrats avec les entreprises.

Depuis 2007, année du début de REDD+, la concentration de CO2 dans l'atmosphère n'a fait qu'augmenter. Les gouvernements et les entreprises présentent leurs projets de type REDD+ comme une première étape de leurs « actions » en faveur de la lutte contre le changement climatique et le monde applaudit. Mais, dans la pratique, les industries obtiennent l'autorisation de continuer à extraire du pétrole, d'agrandir des plantations ou de déboiser, et les consommateurs continuent de voyager en voiture et en avion sans se préoccuper des conséquences. Les projets de compensation (forestière) ne sont pas une solution au changement climatique, car les émissions doivent être considérablement réduites à la source et non compensées.

Cet article est un résumé des articles de journaux suivants :

Daphné Dupont-Nivet (uniquement en néerlandais) :

- *De Groene Amsterdammer*, [Het klimaatbos gaat in rok op](#), décembre 2019
- *Trouw*, [Het CO2-compensatiebos van Shell: brandstichting en ruzie met de lokale bevolking](#), décembre 2019
- *Investico*, [Branden en boeren bedreigen Shell-Klimaatbos in Indonesië](#), décembre 2019

- Article de Gabriel Wahyu Titiyoga, [The Carbon Center's Staggered Walk](#), publié dans Tempo Magazine (en anglais)

- Article du REDD-Monitor, [Indonesia's Katingan REDD Project sells carbon credits to Shell. But that doesn't mean that the forest is protected. It is threatened by land conflicts, fires and palm oil plantations](#), décembre 2019 (en anglais)

- Reportage vidéo du média indonésien Narasi Newsroom (en Bahasa) :

<https://www.youtube.com/watch?v=tJ2Utsg6Uqg&feature=youtu.be> [Boletín completo 248_FR.doc](#)

Gabon : les communautés face aux engagements de « déforestation zéro » d'OLAM



Point de contrôle d'Olam. Ph: Muyissi Environnement et WRM

La « déforestation zéro » vient s'ajouter à la longue liste des idées d'initiatives volontaires créées au cours des 10 à 15 dernières années soi-disant pour lutter contre les effets négatifs des produits de l'agriculture industrielle sur les forêts. Le terme donne certainement l'impression que les entreprises qui s'engagent à des pratiques de « zéro déforestation » vont cesser d'abattre et/ou d'endommager les forêts. Dans le cas des pays à forte densité forestière, la question est alors de savoir quelles échappatoires ont été créées autour de l'engagement de « déforestation zéro » pour permettre aux entreprises de poursuivre leur expansion. Comment les sociétés de plantations de palmiers à huile, de bois d'œuvre ou de soja peuvent-elles continuer à se développer sans déforestation ?

En septembre 2019, l'organisation gabonaise Muyissi Environnement et le Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) [ont écrit un article pour le bulletin du WRM exposant certaines des tactiques utilisées par la société agroalimentaire OLAM](#) pour permettre à son activité de se poursuivre tout en revendiquant des pratiques de « déforestation zéro ». Quatre-vingt-neuf pour cent du territoire du Gabon sont couverts de forêts, et OLAM est aujourd'hui la plus grosse société de plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas dans ce pays. L'entreprise s'est engagée à une « déforestation zéro » en 2017 et est considérée par le gouvernement gabonais comme un partenaire commercial clé. La société a réaffirmé cet engagement en déclarant en octobre 2019 qu'elle était en bonne voie de faire certifier toutes ses plantations par la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) en 2021. La RSPO a renforcé ses critères concernant la déforestation en novembre 2018, en adoptant également une politique de « déforestation zéro ».

Malgré la quantité saisissante de documents, politiques, critères, plans et recommandations traitant de la « déforestation zéro », les informations sur les expériences des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des plantations des entreprises qui ont signé des engagements de « déforestation zéro » sont pratiquement inexistantes. Pour combler ce manque, une enquête de terrain a été menée en avril-mai 2019 par Muyissi Environnement et le WRM dans 18 villages situés à l'intérieur ou en périphérie de quatre zones de concession utilisées par OLAM dans la province de la Ngounié, au Gabon. [Un rapport comportant les résultats et une analyse a récemment été publié.](#)

Des activités d'entreprise dans des zones forestières avec une « déforestation zéro » ?

Trois tactiques essentielles ont été identifiées qui font partie de la stratégie « déforestation zéro » d'OLAM et qui, ensemble, créent les conditions qui permettent à OLAM d'étendre ses plantations au Gabon :

- Dans les faits, OLAM adopte des pratiques de « **zéro déforestation nette** ». Le mot « nette » a une importance cruciale pour comprendre comment fonctionne cette échappatoire. Cela signifie que la superficie totale de la forêt dans un espace géographique donné reste inchangée. Cet objectif peut être atteint en arrêtant de détruire les forêts, mais également en plantant de nouveaux arbres pour compenser une éventuelle déforestation. De cette façon, une entreprise peut continuer à déboiser tant qu'elle « restaure » d'autres zones « comparables » en plantant des arbres. L'idée du « zéro net » est aussi au cœur d'un mécanisme appelé la « [compensation de la biodiversité](#) ». Cependant cette notion ne tient pas compte du fait que chaque espace est unique, présente une biodiversité qui lui est propre, qu'il s'inscrit dans un temps et un espace spécifiques et coexiste avec les moyens de subsistance des communautés locales et les entretient. Par conséquent, les forêts ne peuvent pas être comparées ou remplacées par d'autres zones forestières.
- OLAM souligne que la « déforestation zéro » consiste à **préserver et créer davantage de forêts à haute valeur de conservation (HVC), notamment des forêts à « stock de carbone élevé »**. La création de davantage de zones à haute valeur de conservation fait abstraction de l'importance de ces forêts pour les communautés locales qui sont confrontées à des restrictions d'utilisation de ces zones et à une surveillance constante. L'une des incidences les plus fréquemment mentionnées pendant les visites de terrain est le nombre croissant de restrictions et d'obstacles imposés aux populations, qui rendent difficile leur accès à leurs propres territoires. Les villageois déclarent que tout cela a commencé vers 2015, lorsque OLAM a créé les zones à haute valeur de conservation à l'intérieur des territoires des villages, qui représentent 50 % des zones de concession d'OLAM. La situation a empiré à partir de 2017, quand OLAM a adopté sa politique de « déforestation zéro ». Selon les femmes du village de Mboukou, les gardes qui surveillent la concession d'OLAM ont dit : « Cette forêt ne vous appartient plus, elle appartient à l'État et l'État, c'est nous [OLAM] ! »

Les communautés visitées n'ont signalé aucune destruction significative de zones forestières par OLAM depuis que l'entreprise s'est engagée à une « déforestation zéro » en 2017. Elles ont toutefois expliqué qu'OLAM avait poursuivi la destruction de zones de savane dans le Lot 3 et dans le Lot Sotrader et que cela menaçait également leurs moyens de subsistance. Les règles actuelles de la RSPO autorisent la destruction de types de végétation définis comme des « broussailles » et des « terres défrichées/découvertes » – parmi lesquels figure la savane gabonaise – pour les plantations industrielles de palmiers à huile, car ces zones ne sont pas considérées comme suffisamment précieuses pour être protégées. À l'inverse, le chercheur Boussou Bouassa G. a révélé l'importance des savanes et a souligné que le sol est un réservoir d'eau essentiel pendant les saisons sèches et que la conservation de l'humidité permet la repousse rapide des prairies, ce qui est crucial pour certaines

espèces de la faune, telles que le buffle. En outre, les femmes utilisent traditionnellement les savanes pour trouver et produire de la nourriture.

- Le gouvernement gabonais (partenaire commercial de l'OLAM) a proposé en 2018 de modifier **la définition de la forêt au Gabon**, ce qui créerait un dangereux précédent. Alors que la définition actuelle, guidée par la [définition des forêts de la FAO](#), ne prend en compte que la couverture arborée, la définition proposée fixerait un paramètre de quantité minimale de carbone qu'une zone forestière devrait contenir. Cela exclurait tout simplement les forêts secondaires et les forêts en cours de régénération. OLAM pourrait ensuite convertir ces zones en plantations, revendiquer une « déforestation zéro » et donc avoir la possibilité de maintenir sa certification RSPO. Cela permettrait même à l'entreprise de maintenir son projet d'obtenir la certification RSPO pour toutes ses plantations.

Dans un communiqué de presse de 2019, OLAM déclarait : « Nos plantations ne sont situées que sur des terrains identifiés et cartographiés comme des prairies, des zones de repousse secondaire ou des zones d'exploitation forestière dégradées. » Mais les communautés qui vivent là où OLAM exerce ses activités dans la province de Ngounié affirment que la société a engagé une entreprise forestière pour couper le bois à valeur commerciale à l'intérieur des concessions, les transformant ainsi en « zones forestières dégradées ». Les revenus ont été partagés entre l'entreprise forestière, le gouvernement et les communautés. Dans le cas des communautés, leur part des revenus a pris la forme de projets communautaires. Après la coupe forestière, OLAM a préparé le terrain pour planter des palmiers à huile.

Le témoignage des communautés : surveillance, pollution et destruction des bassins hydrographiques et des moyens de subsistance

Lorsque OLAM Palm Gabon est arrivée dans la province de Ngounié en 2012, des consultations locales ont été menées, mais OLAM a pu exercer une influence considérable sur le processus, sachant que la décision de mettre en œuvre le projet avait déjà été prise par le gouvernement gabonais – le partenaire commercial d'OLAM.

Au cours des consultations, les communautés ont été invitées à préciser leurs besoins, ce qui a entraîné l'établissement de « contrats sociaux » signés par les chefs de communauté d'un lot ou d'une zone de concession et OLAM Palm Gabon. En pratique, il s'agit de projets que l'entreprise s'était engagée à mettre en œuvre en échange des territoires, forêts et zones de savanes des communautés.

Certains de ces projets ont été réalisés. D'autres sont encore en attente ou ne fonctionnent pas. Pour ne citer que quelques exemples : le dispensaire de la communauté de Rembo ne fonctionne pas, pour la simple raison qu'il ne dispose pas de personnel ni de médicaments ; la majorité des panneaux solaires installés sont défectueux ; l'eau provenant des deux pompes du village de Moutambe Sane Foumou n'est pas potable ; et ainsi de suite.

OLAM n'a même pas respecté les sites que les communautés ont définis comme importants pour leurs activités de subsistance ou parce qu'ils sont considérés comme sacrés, alors que l'entreprise avait promis de les respecter en application des « contrats sociaux ». Des villageois de Rembo, Doubou et Guidoma indiquent également que les distances promises (les zones tampons) entre les plantations d'OLAM et les sites importants pour la survie physique et culturelle des communautés n'ont pas non plus été respectées.

Des représentants des autorités départementales et municipales ont révélé que les plantations de palmiers à huile étaient imposées par le gouvernement et OLAM, et qu'ils ne pouvaient pas faire grand-chose face aux problèmes auxquels les communautés sont confrontées. Fait étonnant, ils ne disposent pas non plus d'informations sur le projet OLAM, pas même d'une analyse d'impact.

Étrangers sur leurs propres territoires

OLAM demande depuis plusieurs années que les personnes soient en possession d'un permis délivré par l'entreprise pour pouvoir entrer dans les concessions. Plusieurs villageois se plaignent de ne toujours pas avoir ce permis et ne peuvent donc pas accéder à leur propre territoire. Et ceux qui obtiennent bien un permis se plaignent de ne plus pouvoir poursuivre leurs activités sur leur territoire pendant les horaires de travail d'OLAM (entre 8 h 00 et 16 h 00), notamment de ne plus pouvoir pêcher dans les quelques lacs qui subsistent.

Les villageois de Kanana et de Ferra sont également obligés d'emprunter la seule route disponible – celle qui traverse les plantations d'OLAM. Cette route a un poste de contrôle supervisé par OLAM. Seules les personnes qui possèdent des permis peuvent passer. Les gardes fouillent aussi les sacs des gens. Même si le code forestier gabonais autorise les populations à exercer leurs droits coutumiers, notamment le droit de chasse, un villageois explique : « Si un agent chargé de la sécurité d'Olam te trouve en possession de gibier ou en train de faire de la pêche, ils arrachent la viande ou nous chassent de l'endroit où nous pêchons. ».

OLAM a également un impact négatif sur les bassins hydrographiques de la région, notamment les rivières et les lacs. Selon un villageois de Nanga, la plupart de leurs lacs leur sont maintenant « inaccessibles ». Les femmes se plaignent également de la pollution de l'eau causée par le ruissellement des pesticides, ainsi que par les travailleurs des plantations qui défèquent dans les petits lacs où les femmes ont coutume de pêcher. Elles affirment que les ouvriers d'OLAM, après avoir fini d'appliquer les produits chimiques à l'intérieur des plantations, vident ce qui reste dans les lacs.

Selon une femme du village de Boungounga, « l'eau n'est plus de bonne qualité, elle provoque des démangeaisons sur le corps et nous ne mangeons plus [le poisson] ; on le prépare en le faisant bouillir et quand on pêche, le poisson [attrapé] n'a plus de saveur ni de goût agréable, et c'est ce qui se passe depuis que les activités d'OLAM ont commencé sur nos terres ».

De ce fait, les femmes doivent parcourir de plus longues distances pour trouver de l'eau potable. Pour aggraver la situation, la société envisage maintenant d'irriguer ses plantations en raison des périodes de sécheresse de plus en plus longues qui affectent la région. Dans le village de Bemboudie, les femmes se plaignent de ce qu'OLAM souhaite mettre en place des réservoirs d'irrigation pour ses plantations le long de l'Ovigui, qui traverse une douzaine de villages.

Surtout, dans les villages les plus touchés par les plantations d'OLAM, le seul moyen de produire son alimentation consiste à cultiver de petites parcelles situées autour des maisons. Le sol de ces parcelles est généralement beaucoup moins fertile que dans les champs qu'ils

utilisaient avant l'arrivée d'OLAM. Une femme du village de Mboukou, l'une des communautés les plus touchées, a expliqué : « Toute la forêt a été détruite ; ils ont construit leurs installations d'hébergement dans notre forêt et détruit nos terres. » Les femmes de Kanana et de Sanga se plaignent que, lorsque les cultures arrivent à maturité (dans le meilleur des cas), les produits récoltés pourrissent plus rapidement. Elles attribuent cela à la pollution des sols.

Les femmes. Quand tout a changé...

Avant l'arrivée d'OLAM, les femmes pouvaient trouver de la nourriture et des plantes dans la forêt pour répondre aux besoins de santé de leurs familles. La vente des produits de leurs parcelles agricoles, ainsi que la chasse et la récolte de denrées provenant des forêts et des savanes, ont permis aux gens d'assurer la scolarisation de leurs enfants. Les enfants apprenaient également des activités traditionnelles. La forêt et les savanes permettaient aux villageois de reproduire le mode de vie sur lequel ils fondent leur culture. Le sol était fertile. Les femmes remarquent qu'elles n'avaient pas besoin de réfrigérateur, car la nourriture était fraîche et variée.

Après l'arrivée d'OLAM, tout a changé. Maintenant, presque toute la nourriture est achetée. La qualité et la diversité des aliments se sont considérablement réduites et il reste essentiellement le poulet, le riz et les aliments en conserve. Les prix des aliments augmentent également, ce qui rend les choses encore plus difficiles. L'argent provient de ceux qui sont employés par OLAM, dont le salaire, selon les femmes, est misérable.

Les promesses de « déforestation zéro » ont facilité l'avancée des plantations industrielles dans les savanes et ont ainsi imposé davantage de restrictions d'accès aux villageois, ce qui rend impossibles les activités traditionnelles. La présence des plantations industrielles d'OLAM dans les savanes pèse encore un peu plus sur la capacité des familles à subvenir à leurs besoins et à préserver leur mode de vie.

Les grandes ONG de conservation, les banques et les consommateurs doivent prendre conscience des échappatoires mises en place par les entreprises et leurs alliés pour continuer à développer leurs activités et leurs profits. Les politiques telles que la « déforestation zéro » sont souvent défendues avec des arguments en lien avec la protection des tigres, des éléphants, des gorilles et d'autres animaux. Mais lorsque ces politiques se concrétisent, elles rendent les communautés plus vulnérables. L'agriculture paysanne est rendue responsable de la déforestation, et l'on prétend donc que ces zones forestières doivent être protégées. Cela détourne l'attention du fait que ce sont d'abord les entreprises qui sont responsables de la destruction à grande échelle des forêts.

Il faut de toute urgence que les communautés retrouvent le contrôle de leurs territoires. Cela est crucial pour assurer la survie des communautés et de la forêt, maintenant et à l'avenir.

Cet article est un résumé de la publication réalisée par Muyissi Environnement, Gabon, et WRM.

[Téléchargez la publication ici](#)

<https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/les-communautés-confrontées-aux-engagements-de-déforestation-zéro-le-cas-dolam-au-gabon/>

Smurfit Kappa en Colombie : Chronique d'une mort annoncée



Photo: Diariolibre.com

Une partie du titre du présent article s'inspire d'une œuvre du romancier colombien Gabriel García Márquez, connu comme un des principaux animateurs du *réalisme magique*, un courant littéraire dont la narration comporte des *faits insolites*, *fantastiques* et *irrationnels* dans un *contexte réaliste*, où le surnaturel fait partie d'une réalité *courante*. Le présent article ne prétend d'aucune façon être l'œuvre d'un courant littéraire, mais simplement une narration de *faits insolites*, accompagnés de contes *fantastiques* et surtout *irrationnels*, dans un *contexte réaliste*. Les conséquences sont d'un *réalisme tragique* en raison des résultats décrits ci-dessous qui se sont produits dans un lieu de la Colombie, dont la réalité quotidienne a été transformée par la transnationale Smurfit Kappa Cartón de Colombia (SKCC), probablement avec la complaisance ou la complicité de ceux et celles qui auraient dû l'éviter.

Restrepo, département de Valle del Cauca, Colombie, Amérique du Sud, est une petite municipalité fondée en 1913 qui compte près de 17 000 habitants, la moitié en milieu urbain et l'autre à la campagne. La municipalité possède cinq institutions éducatives publiques, dont une qui offre un programme d'études en agriculture*.

Traditionnellement, **Restrepo a été une des zones caféicoles les plus importantes du pays**. Cette culture emploie plusieurs travailleurs par hectares durant les périodes de semence, d'entretien et de cueillette de deux cultures, la principale et la secondaire. La plupart des propriétaires de ces terres étaient des gens de la place. On y semait aussi des plantains et d'autres fruits pour donner de l'ombre au café et durant les premières années de la plantation, on en profitait pour semer des légumineuses. Il y avait suffisamment d'eau de bonne qualité pour effectuer toutes les tâches et surtout une flore et une faune riches. Le marché paysan traditionnel, qui a encore lieu les week-ends, *avait* naguère une exubérante quantité et variété de produits qui attirait de nombreux clients, dont le régime alimentaire familial était sûrement riche et nutritif. Tout cela renforçait une économie locale saine dans laquelle l'argent circulait abondamment.

Les faits insolites

Une société irlandaise fondée en 1934 pour fabriquer des boîtes en carton et des emballages pour le marché interne a été vendue à Jefferson Smurfit en 1938, qui lui donna son nom. En 2005, après plusieurs fusions, l'entreprise devenait le Smurfit Kappa Group avec une présence dans divers pays d'Amérique latine et d'Europe. Aujourd'hui, c'est **un des premiers producteurs d'emballages en papier au monde**.

Fondée en 1957, la société Celulosa y Papel de Colombia S.A. (Pulpapel) est composée de l'Instituto de Fomento Industrial (IFI), Cartón de Colombia et la Container Corporation of America (CCA, que Jefferson Smurfit a acquise en 1986). En 1994, Cartón de Colombia a acquis les deux entreprises pour créer la société Smurfit Cartón de Colombia qui est devenue Smurfit Kappa Cartón de Colombia (SKCC) en 2005.

Les faits irrationnels

En 1959, la Ley sobre Economía Forestal de la Nación y Conservación de Recursos Naturales Renovables (Loi sur l'économie forestière de la nation et la conservation des ressources naturelles renouvelables) a été adoptée. Les 18 articles de cette loi facilitent « **le développement de l'économie forestière** », en déclarant « zones de réserve forestière [a] les terrains en friche situés dans les bassins versants qui servent ou peuvent servir à l'approvisionnement en eau pour la consommation interne, la production d'énergie électrique et l'irrigation. » Cette même loi stipule aussi que « Le gouvernement réglementera l'exploitation forestière dans les forêts publiques et privées, ainsi que les permis des scieries et l'octroi de concessions. » (1)

Avec cette nouvelle disposition, le territoire national a été zoné et les aires destinées à l'exploitation forestière ont été établies. C'est ainsi que la municipalité de Restrepo s'est retrouvée incluse dans la zone forestière, **ce qui a commencé un processus de changement dans l'utilisation du territoire, qui est passé d'une vocation agricole à une vocation forestière**. Un fait important à souligner: lorsque le Congrès a défini la vocation forestière de « protection », il a promulgué des lois et des décrets qui « **proclament que les plantations industrielles** » de conifères constituent des aménagements qui conservent le sol, l'eau, la flore et la faune, et établissent des mesures incitatives pour « reboiser » comme le bien connu **crédit de carbone** actuel. (2)

En 1978, la société Plupapel, aujourd'hui appelée SKCC, a commencé à acheter des terrains dans le département du Cauca, afin d'introduire et d'accroître la culture du pin dans ce territoire. Certains de ces terrains faisaient l'objet de procédures de récupération menées par des communautés autochtones Paez, qui considèrent que ces terrains font partie de leur territoire ancestral. Ces procédures avaient commencé dans les années 1960. **Les Autochtones ont occupé ces terrains afin d'expulser la multinationale de leur territoire et ainsi éviter l'expansion de cette monoculture forestière**, car la multinationale avait rapidement établi une plantation d'eucalyptus sur environ 1 000 hectares. Ces communautés ont été témoin de la **destruction de forêts indigènes** remplacées par des plantations d'essences de bois d'œuvre (eucalyptus et pin).

C'est ainsi que **l'armée a rapidement expulsé les Autochtones**, ce qui a causé des incidents violents, des poursuites pénales, l'emprisonnement de dirigeants autochtones ainsi

que quelques assassinats. Néanmoins, **les communautés ont poursuivi leurs démarches pour récupérer leurs territoires plusieurs années plus tard.** (3)

Malgré « l'apparence positive » de la Ley 2da de 1959 (deuxième loi de 1959), de nouvelles lois et décrets réglementaires ont continué de favoriser la plantation industrielle de monocultures de conifères. Mais dans la municipalité de Restrepo, aucun paysan ni personne morale, à l'exception de la transnationale SKCC, ne se consacre à ce type d'activité forestière ou en tire profit. Cette situation se répète dans l'ensemble du pays.

Les faits fantastiques

Les plantations de conifères ont commencé dans la municipalité de Restrepo presque en même temps que les plantations industrielles dans le Cauca. Elles étaient présentées comme une mesure de création d'emploi dans la région avec l'avantage apparent d'être liées à une multinationale. La paysannerie a vu l'arrivée de Carton de Colombia comme une occasion d'améliorer le développement économique de la municipalité et ainsi sa qualité de vie.

En 1983, plusieurs citoyens et citoyennes de Restrepo sont intervenus dans une séance du conseil municipal pour présenter les premières plaintes concernant la perturbation de la flore et de la faune et la détérioration des terres. Cette intervention est devenue **la première d'une longue série de plaintes restées sans réponse** présentées à l'administration municipale et à la CVC (Corporación Autónoma del Valle del Cauca), l'autorité environnementale légale.

En 2007, **des organisations sociales et de droits humains colombiennes ont soumis le cas de cette entreprise devant le Tribunal permanent des peuples, séance de la Colombie** (TPP Colombie). Elles ont accusé SKCC d'avoir détruit des forêts tropicales humides, des forêts andines et d'autres écosystèmes ; d'avoir détruit le tissu social, les moyens de production traditionnelle et culturelle des communautés ; d'avoir supprimé et contaminé des sources d'eau ; d'avoir influé sur l'élaboration de politiques gouvernementales dans le pays et d'avoir exercé des pressions sur des fonctionnaires de l'État pour que ces derniers favorisent les intérêts de la multinationale au détriment des communautés locales ; d'avoir caché des informations concernant l'entreprise et d'avoir manipulé les médias régionaux et nationaux ; d'avoir utilisé de faux postulats et produit des informations et de la publicité mensongères pour justifier ses activités et d'avoir dissimulé les effets générés ; et d'avoir accusé et criminalisé avec de faux arguments ceux et celles qui dénoncent ses actions incorrectes. (4)

Le contexte réaliste

En 2015, la zone de Restrepo a subi une forte sécheresse. Certains secteurs de la municipalité n'ont pas reçu d'eau pendant presque trois mois. L'aqueduc rural ACUAPALTRES dessert cette zone ; une des sources qui l'alimente se trouve au sommet d'une montagne déjà touché par une plantation de conifères limitrophe. Des représentants d'ACUAPALTRES, accompagnés de dirigeants communautaires de la municipalité ont mis sur pied des tables de travail pour négocier avec l'administration municipale, l'autorité environnementale et la société multinationale sans parvenir à un accord.

Les discussions des tables de travail portaient principalement sur : la diminution considérable des pompages ; la turbidité élevée causée par la désertification durant les périodes d'ensemencement et de récolte ; la plantation de conifères à à peine un mètre des sources d'eau par exemple du lit du cours d'eau à la prise d'eau de l'aqueduc rural ; une demande pour que l'on cesse d'utiliser des chevaux pour recueillir les troncs dans les zones proches des canaux afin d'éviter de contaminer l'eau avec leurs excréments ; et l'intervention déficiente ou inexistante de l'autorité environnementale, la CVC, en matière de surveillance du respect de la norme et d'imposition de sanctions lorsque la situation le justifie.

En l'absence d'un accord, **le mouvement a décidé de commencer une action populaire**, c'est-à-dire d'utiliser un outil constitutionnel et légal pour chercher à défendre les droits fondamentaux.

Dans le processus de collecte d'échantillons, la multinationale a demandé que l'analyse soit réalisée par une université colombienne de leur choix. Ainsi, l'université del Valle, qui est basée dans la région et possède suffisamment d'expertise dans le domaine, n'a pas réalisé les essais. Pas moins de vingt-six (26) annexes, composées de documents, de photos, de vidéos et d'analyses et dont 80 % ont été publiées par un type quelconque d'autorité en matière d'eau, ont été présentées.

En janvier 2019, le **Tribunal supérieur du Valle del Cauca a prononcé une sentence favorable à la communauté** qui inclut dans la section résolutive composée de onze ordonnances l'accueil en grande partie des requêtes de la partie demanderesse. Tout particulièrement, l'ordonnance no 5 stipule : « Le Tribunal ordonne que la Corporación Autónoma Regional Del Valle — CVC, au plus tard dans un (1) mois, ait fait avancer **une nouvelle enquête sur la société Smurfit Kappa Cartón de Colombia S.A et son utilisation abusive de pesticides** (notamment les herbicides et les insecticides) dans la forêt plantée existante dans l'aire de protection. » Et l'ordonnance no 11 dit que : « Le Tribunal ordonne que Smurfit Kappa Cartón de Colombia respecte les protocoles établis du Forest Stewardship Council-FSC, en ce qui concerne l'utilisation de pesticides dans les forêts plantées, et se conforme notamment i) à une application éloignée des sources et des cours d'eau, ii) à l'utilisation minimale de ces produits dans les aires de captation d'aqueducs afin de les utiliser en aval de ces aires, et iii) à l'élimination adéquate des récipients d'emballage de produits agrochimiques. »

La réalité ordinaire

En Colombie, ce n'est pas un secret que ce sont les grandes familles politiques et groupes économiques qui manipulent les décisions relatives aux terres et à l'accaparement dans le pays. Ceux qui se sont emparés du pouvoir le 20 juillet 1810, date de notre soi-disant indépendance, que l'on devrait plutôt appeler « jour du remplacement des maîtres, » se sont maintenus au pouvoir jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas pour rien que la Colombie possède une des classes politiques les plus corrompues de la planète.

Le développement que l'on avait fait miroiter aux habitants de Restrepo pour les convaincre s'est avéré un leurre. Le marché du travail s'est détérioré, l'argent en circulation a diminué et les terrains maintenant improductifs ont été vendus à de grands investisseurs. SKCC offre les pires conditions d'emploi. Ce ne sont même pas des emplois directs avec la compagnie, mais bien des emplois temporaires offerts par de tierces parties. Il y a très peu de postes par hectare et les cycles d'ensemencement durent huit ans.

La société SKCC en a appelé de la sentence. L'appel sera entendu devant l'Honorable Conseil d'État. C'est cette multinationale qui se consacre principalement à tenter de démontrer que la loi protège toutes ses activités. Cependant, l'action populaire visait à faire appliquer la loi, à faire respecter les normes des zones de protection et les protocoles du FSC, une entité dont l'existence a été révélée par le rapport d'expert.

Alors, on se demande : ce sceau du FSC qui « certifie » les bonnes pratiques, est-il véritable ? S'agit-il de fausse publicité ? D'un leurre institutionnel ? D'une campagne corporative pour améliorer les ventes dans d'autres marchés ?

Le « réalisme tragique » demeure encore un peu en suspens. Nous sommes certains que l'Honorable Conseil d'État ratifiera la sentence de la première instance (une sentence favorable à la communauté) et ainsi, nous pourrions proclamer que le tout pourrait être converti en « réalisme magique » lorsque la version moderne de David et Goliath se répétera.

Une fois ratifiée, la sentence, qui découle d'une décision « erga omnes, » s'appliquera « à tous » ou « à l'égard de tous » les acteurs qui produisent des dommages aux ressources hydriques dans des circonstances semblables.

Fin de l'intrigue

L'action populaire a été l'outil ultime, après l'épuisement de tous les moyens juridiques et de conciliation, non seulement contre la multinationale, mais aussi contre la CVC et l'administration municipale. Cependant, aujourd'hui, dans tout le pays, les communautés paysannes ne disposent malheureusement pas des ressources économiques, administratives et juridiques pour défendre efficacement leurs droits fondamentaux. Mais elles continuent néanmoins leurs luttes.

Auteur : El nuevo David

(1) Congrès de Colombie (27 janvier 1959) Sobre Economía Forestal de la Nación y Conservación de Recursos Naturales Renovables (Loi 2 de 1959).

(2) Colombia: legislación a la medida de Smurfit, Bulletin du WRM, février 2001, <https://wrm.org.uy/es/articulos-del-boletin-wrm/seccion1/colombia-legislacion-a-la-medida-de-smurfit/>

(3) Analyse de Smurfit Kappa Cartón Colombia, 2011, <http://pifmairakappa.blogspot.com>

(4) Tribunal permanent des peuples. Colombia hace frente a la problemática de la destrucción de la biodiversidad. Grave violación a los derechos humanos, Grupo Semillas, 2007, <http://www.semillas.org.co/es/el-tribunal-permanente-de-los-pueblos-colombia-hace-frente-a-la-problemtica-de-la-destruccion-de-la-biodiversidad-grave>

Un témoignage de Tanzanie : la promotion des plantations d'arbres en monoculture pour le bois de chauffage est un argument fallacieux



Les sociétés de plantations industrielles prétendent souvent que ce sont les populations locales qui détruisent les forêts restantes, en particulier dans les zones où les gens dépendent du bois de chauffage et/ou du charbon de bois pour leurs besoins énergétiques et faire la cuisine. Par conséquent, selon ce raisonnement, des plantations d'arbres sont nécessaires pour assurer une fourniture « durable » de ce bois. Mais ce n'est pas vrai. La végétation locale, si elle est bien gérée, peut parfaitement répondre aux besoins locaux, comme cela a été le cas depuis des générations. **Les milliers d'hectares de plantations en monocultures établies en Tanzanie sont en fait l'une des causes de la déforestation à grande échelle, de la pollution des sols et de l'eau ainsi que des conflits avec les communautés en raison de la clôture et de l'accaparement des terres.**

Voici le témoignage de Frank, qui soutient activement les luttes des peuples forestiers en Tanzanie depuis plus de 20 ans.

Je m'appelle Frank Luvanda. Je suis né, j'ai grandi et je vis actuellement en Tanzanie. Je travaille à la Fondation SUHODE, une organisation non gouvernementale, petite, mais active, qui s'attaque à différents problèmes environnementaux et sociaux en Tanzanie, notamment en faisant connaître la vérité sur les effets négatifs des plantations de monoculture en Tanzanie. Je travaille avec diverses organisations depuis plus de 20 ans. J'ai eu le privilège d'effectuer plusieurs visites dans différentes régions du pays : depuis les Hautes Terres du sud et les régions du nord jusqu'aux régions orientale et occidentale de la Tanzanie. Entre autres choses, j'ai été témoin de **l'actuelle expansion des plantations en monoculture promue par certaines sociétés multinationales, comme Green Resource Limited (GRL), et bien d'autres.** La plupart de ces sociétés de plantations d'arbres en monoculture préfèrent planter des espèces d'arbres exotiques, principalement des eucalyptus et des pins.

La plupart des terres qui ont été accaparées par les plantations en monoculture revêtaient autrefois une grande importance pour les communautés, car elles offraient de nombreux avantages : l'eau, le bois de chauffage, des aliments pour les animaux, des adventices utilisées pour la fabrication de paniers traditionnels et une variété de sols particulière mise à profit pour la fabrication de leur poterie traditionnelle. Certaines des terres prises ou

clôturées par ces sociétés étaient de riches prairies, qui présentaient de nombreux avantages pour les communautés et qui avaient une importance cruciale pour certains animaux. En outre, pendant de nombreuses années, avant que ces entreprises ne s'emparent de ces terres par la tromperie, les communautés pouvaient obtenir du meilleur (/ et probablement le meilleur) bois de chauffage pour la cuisine, l'éclairage et le chauffage au niveau des ménages.

Je veux commencer par rejeter catégoriquement et m'opposer à l'affirmation fallacieuse faite par les sociétés de plantations selon laquelle ces plantations d'arbres en monoculture sont destinées à la production de bois de chauffage ; c'est faux ! **Plus de 90 % des ménages en Tanzanie utilisent du bois de chauffage provenant d'arbres ou de forêts indigènes, et non d'arbres exotiques, tels que l'eucalyptus et le pin.** Selon le programme d'action « Énergie durable pour tous » de la Tanzanie en 2015, « En termes de consommation d'énergie primaire, la biomasse représente 90 % de l'énergie consommée en Tanzanie. L'électricité représente 1,5 % et les produits pétroliers représentent 8 % de la consommation énergétique du pays. L'énergie solaire, le charbon, l'énergie éolienne et d'autres sources représentent environ 0,5 % de l'énergie totale... » En outre, en ce qui concerne l'énergie pour la cuisson, le même programme d'action « Énergie durable pour tous » montre catégoriquement que 90,2 % des ménages ruraux en Tanzanie utilisent du bois pour la cuisine et le chauffage tandis que 62 % des ménages des zones urbaines utilisent le charbon de bois à cette fin. La biomasse à laquelle il est fait référence dans ce document du programme d'action n'est pas celle des sociétés de plantations d'arbres en Tanzanie !

Il est vrai cependant qu'il y a un faible pourcentage de ménages en Tanzanie qui cuisinent en utilisant du bois de chauffage d'arbres exotiques et des résidus de récolte. Mais cela n'est fréquent que dans les zones semi-désertiques, où les forêts indigènes ont été dégradées. Dans ces zones semi-désertiques ou semi-arides, les communautés utilisent encore les arbres exotiques qu'elles ont elles-mêmes plantés et non les arbres des sociétés de plantations ! **Il est donc faux et trompeur de la part de ces entreprises d'affirmer que leurs plantations d'arbres exotiques en monoculture visent à aider les communautés locales à répondre à leurs besoins en bois de chauffage.**

La plupart des communautés en Tanzanie utilisent le bois de chauffage de manière durable en ne récoltant que des branches et des arbres morts que l'on trouve dans la plupart des forêts saines. D'autres communautés plantent aujourd'hui leurs propres essences d'arbres indigènes, comme *Acacia Tortilis* ou *Acacia Nilotica*. Les communautés savent précisément quelles espèces sont bonnes pour la cuisine et, par conséquent, elles ne ramassent pas n'importe quel bois. Par exemple, vous ne trouverez aucune communauté ramassant du bois mort sur des arbres comme *Erythrina Shliebenii*, *Faidherbia Albida* ou *Azelia Quanzensis*. Les communautés en Tanzanie savent généralement comment vivre en harmonie avec la nature. **Chaque fois qu'il y a une déforestation excessive associée à la demande d'énergie, sous forme de charbon de bois et de bois de chauffage, alors, bien sûr, cette déforestation est liée à des individus extérieurs à ces communautés qui, par des pots-de-vin, récoltent du bois de chauffage et fabriquent du charbon de bois pour les vendre dans les zones urbaines.**

D'après mon expérience, par le biais de mon travail avec la Fondation SUHODE, **aucune communauté ne souhaite ou ne choisirait de détruire les forêts auprès desquelles elles vivent, car elles en dépendent fortement pour divers aspects de leur vie**, tels que la fourniture d'énergie (bois de chauffage), l'eau, les plantes médicinales, le miel, etc.

SUHODE œuvre pour aider les structures de gouvernance villageoise à mettre en place des réglementations locales pour la gestion durable de leurs forêts, notamment en utilisant les meilleures pratiques de récolte/ramassage de bois de chauffage.

La plupart des communautés préfèrent les essences indigènes aux essences exotiques, car certaines espèces d'arbres indigènes ont un meilleur pouvoir calorifique par mètre cube (kcal/m³) que la plupart des arbres exotiques. Mais certaines communautés plantent effectivement leurs propres arbres exotiques spécifiquement pour le bois de chauffage ou la fabrication de charbon de bois. Cependant, **aucune société de plantations en Tanzanie n'aide actuellement les communautés à obtenir du bois de chauffage à partir de leurs énormes plantations d'arbres en monoculture.**

La promotion des plantations d'arbres en monoculture pour fournir du bois de chauffage aux populations locales repose sur un argument faux et trompeur des sociétés, qui ne visent qu'à **perpétuer l'accaparement systématique des terres pour leurs activités et leurs profits**, mais jamais à aider les communautés à avoir accès à du bois de chauffage. À ma connaissance, il y a un tout petit nombre de producteurs de tabac dans certains villages du district rural d'Iringa, à savoir Kidamali, Kiwere, Mfyome, Mlangali, Luganga, Mapinduzi, Nzihhi et Kitapilimwa, qui pratiquent la culture du tabac et achètent ces bois comme source d'énergie pour sécher leurs feuilles de tabac, et non pas comme bois de chauffage pour des ménages.

Les sociétés de plantations en monoculture en Tanzanie et ailleurs doivent cesser d'employer des approches sournoises pour obtenir des terres, parmi lesquelles (mais pas uniquement) des « **promesses non tenues et erronées** » aux communautés locales. **Elles doivent cesser d'agrandir leurs plantations et laisser les communautés protéger leurs terres, y compris les forêts et les prairies.** Il faut rappeler que les plantations d'arbres en monoculture ne sont pas des forêts, car elles visent à la production d'une seule matière première, comme le caoutchouc, la pâte, l'huile de palme, le bois, etc. Soutenir les plantations d'arbres en monoculture revient à soutenir des déserts verts, où les dommages à la biodiversité s'aggravent et les moyens de subsistance des communautés diminuent radicalement.

*Frank Luvanda,
Fondation SUHODE, Tanzanie*

Les monocultures d'arbres utilisent un produit agrotoxique persistant



La forte utilisation de produits agrotoxiques, laquelle reste habituellement occultée, constitue un des dangers latents de l'établissement de plantations de monocultures. Les agrotoxiques sont des produits chimiques synthétiques utilisés pour contrôler les insectes nuisibles et les maladies. Ils aident à **maintenir la rentabilité des entreprises de plantation et de leurs bailleurs de fonds**. Ces produits causent des effets graves, notamment la contamination du sol et des sources d'eau, l'apparition de maladies et d'insectes nuisibles résistants et l'empoisonnement des gens et des animaux qui vivent à proximité desdites plantations.

Un de ces dangereux produits agrotoxiques est utilisé dans les appâts pour contrôler les fourmis phyllophages dans les plantations d'arbres en monoculture. Il constitue une menace pour les nappes phréatiques et la santé des travailleuses et travailleurs et les communautés exposées. Il s'agit du **sulfluramide, un fourmicide extrêmement persistant qui peut nécessiter jusqu'à plusieurs siècles pour se dégrader et dont il faut interdire l'utilisation**. Malgré cela, l'utilisation de ce produit augmente en Amérique latine en raison de **l'expansion des monocultures** d'eucalyptus, de palmier à huile et de pin, même si on l'utilise également dans diverses cultures agricoles, les plantations d'arbres fruitiers et même à la maison. Utilisé pour contrôler les fourmis et les termites, le sulfluramide se trouve dans de nombreux pesticides commerciaux, notamment Mirex, Atta Kill, Fluramin, Grao Verde, Dinagro-S, Forisk AG, AgriMex et Mix-Hortall.

Le Brésil est devenu le principal producteur et exportateur de sulfluramide en Amérique latine et dans le monde entier depuis que cet insecticide toxique a été retiré du marché aux États-Unis, en Europe et même en Chine. Ce dernier pays était lui-même un important consommateur et exportateur de ce produit. De 2003 à 2013, la production industrielle de sulfluramide au Brésil est passée de 30 à 60 tonnes par an pour approvisionner les marchés interne et étranger, principalement l'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur et le Venezuela. Le produit est également exporté en Bolivie, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Panama, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay. (1)

Au Brésil, le sulfluramide est utilisé principalement dans les États du Minas Gerais, São Paulo, Mato Grosso do Sul, Espírito Santo et Bahia. **La contamination des nappes phréatiques a été documentée dans les États dotés de grandes superficies de monoculture d'arbres** ; l'industrie des plantations en monoculture couvre presque 8 millions

d'hectares. L'expansion de cette industrie — et aussi de l'utilisation du sulfluramide — au Brésil et dans d'autres pays de la région génère des profits exorbitants pour l'agrobusiness des plantations, mais elle risque de contaminer les nappes phréatiques pour des générations et laissera un legs de pollution dans le sol et l'eau. Il faut de toute urgence adopter des mesures pour freiner et éliminer l'utilisation de ce produit agrotoxique.

Qu'est-ce que le sulfluramide et quels sont ses effets ?

Après son application, le sulfluramide se transforme en SPFO (sulfonate de perfluorooctane, ou PFOS en anglais), un composé chimique extrêmement persistant qui, en plus d'être toxique, peut se bioaccumuler, c'est-à-dire passer d'un médium agricole à d'autres organismes vivants dans la chaîne alimentaire. Par exemple, **le SPFO peut passer des racines de certaines plantes cultivées (maïs, blé, légumes, par exemple) à l'être humain lorsque celui-ci ingère les aliments, s'unir aux protéines dans le sang et le foie, ou s'accumuler dans d'autres animaux terrestres.** Dans le cas des plantations de monocultures, la pollution du SPFO se produit à travers les nappes phréatiques et peut donc atteindre des organismes aquatiques ou marins, et parcourir ainsi de grandes distances.

Le sulfluramide est vendu librement en tant qu'ingrédient de produits commerciaux dotés d'une bande verte ou bleue et classés légèrement toxiques, alors que l'on ne tient compte que de ses effets à court terme. Cependant, ses effets beaucoup plus persistants, y compris certains effets toxiques à long terme et son inévitable transformation en SPFO dans l'environnement, sont occultés. De plus, le SPFO peut causer des dommages au fœtus durant la grossesse, est un facteur de risque associé à la perte de poids, affecte le foie, cause le cancer selon des essais sur des animaux de laboratoire. Il existe aussi un nombre réduit de preuves qu'il cause cette maladie chez les êtres humains. Enfin, il touche le système de défense de l'être humain.

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, une convention environnementale ratifiée par la plupart des pays de la planète, soumet le SPFO à des contrôles internationaux en vue de son élimination et/ou de sa restriction mondiale.

Le sulfluramide appartient à un groupe de composés chimiques, appelés PFAS, dotés de longues chaînes de fluor et de carbone qui leur procurent une grande stabilité et persistance. Ces produits ont été utilisés comme revêtements antiadhésifs dans de multiples produits, comme les meubles résistants aux taches, les mousses anti-incendie et les emballages de repas rapides. Le produit le mieux connu fut le téflon, utilisé dans divers ustensiles de cuisine qu'ont commercialisés les sociétés 3M et DuPont des États-Unis. Celles-ci ont fait l'objet de poursuites judiciaires de la part de travailleurs et communautés touchées pour avoir fabriqué divers composés du groupe des PFAS aux États-Unis. La journaliste étasunienne Sharon Lerner rapporte que même si DuPont savait que ces produits nuisaient à la santé des travailleurs et travailleuses et polluait l'eau, elle a caché ces informations et continué de produire le téflon. (2)

La Convention de Stockholm et les lobbies de l'agro-industrie

La Convention de Stockholm interdit l'utilisation du sulfluramide en milieu urbain et dans les jardins. Cependant, il est vendu dans de nombreux pays de la région sans aucun contrôle, en profitant de l'absence actuelle d'instruments de sanction pour la non-application de cette convention internationale contraignante. La Convention permet l'utilisation du sulfluramide en

agriculture, y compris les monocultures d'arbres, uniquement pour contrôler les fourmis phyllophages des genres *Atta* et *Acromyrmex*. Aucune date butoir n'a encore été établie pour mettre fin à son utilisation mondiale.

Cette exception sans date d'échéance résulte de l'acceptation d'une recommandation du groupe d'experts du Comité de révision des nouveaux polluants organiques persistants, l'organisme subsidiaire qui prépare les recommandations soumises à la conférence des parties de la Convention de Stockholm pour leur adoption. Ce comité de révision avait accepté les arguments de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Brésil alliés à l'industrie brésilienne productrice de ce produit agrottoxique qui avaient fabriqué les preuves selon lesquelles il n'existait aucun autre produit ou mesure pour contrôler efficacement ces types de fourmis. En fait, les industries qui fabriquent ce produit agrottoxique (Atta-Kill, Unibrás et Dinagro) ont fondé l'ABRAISCA (Association brésilienne d'entreprises de fabrication d'appâts à insectes), laquelle a participé au comité de révision à titre d'observatrice en collaboration avec des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Notons que la société Atta-Kill appartient au puissant groupe Agrocères lié à l'Association brésilienne de l'agrobusiness (ABAG).

Solutions de rechange éventuelles

Contrairement aux affirmations de certains fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Brésil et d'ABRAISCA, il existe même au Brésil des produits autorisés par l'agriculture biologique pour remplacer le sulfluramide, notamment Biosca, un produit commercial préparé avec des ingrédients botaniques. De plus, tant au Brésil que dans d'autres pays d'Amérique latine comme Cuba, le Mexique et la Colombie, on a utilisé avec succès plusieurs agents de contrôle biologique (champignons entomopathogènes comme *Beauveria bassiana* et *Metarhizium anisopliae* ainsi que des extraits végétaux) de fabrication artisanale ou commerciale pour contrôler les fourmis phyllophages.

Dans le cas des monocultures d'arbres à grande échelle, le contrôle des fourmis phyllophages constitue un grand défi, mais la solution se trouve non pas uniquement dans une simple comparaison entre le sulfluramide et d'autres produits chimiques ou biologiques agrottoxiques, mais bien dans un ensemble intégré de mesures de contrôle et la modification de la gestion de la plantation. En fin de compte, **le modèle de plantations à grande échelle est en soi un modèle non durable et toxique**. D'une manière ou d'une autre, il **pollue et détruit la biodiversité, les forêts, la fertilité des sols, les sources d'eau et affecte sérieusement les populations qui vivent à l'intérieur et à proximité de ces industries**.

Ainsi, la discussion sur les solutions de rechange possibles et leur évaluation (par exemple intercaler des bandes de forêts indigènes, semer des plantes répulsives ou utiliser des agents de contrôle botanique ou biologique) doit faire partie d'un processus de discussion transparent dans lequel les organismes de régulation placent l'intérêt public au-dessus de l'intérêt privé. Il faut que les organisations de producteurs, de paysans, de la société civile et de spécialistes qui ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts avec l'industrie chimique, les gouvernements en place, l'agrobusiness ou l'industrie de plantations participent à ce processus de discussion et d'évaluation.

L'expansion dans la région des monocultures d'arbres qui utilisent le sulfluramide génère une dette environnementale qu'il faut éviter et remédier. Les industries de plantations et l'agrobusiness en général ont causé le problème et doivent affecter des fonds pour couvrir

les frais de l'évaluation et de la remédiation aux dommages environnementaux et sociaux déjà occasionnés. Il faut aussi se doter de systèmes de surveillance efficaces pour évaluer les dommages à la santé des travailleurs et de la population exposés. Il faut interdire les usages non agricoles du sulfluramide immédiatement. Dans le cas de l'agriculture, y compris les plantations d'arbres, il faut établir une date limite pour mettre fin à son utilisation. Finalement, il faut aussi encourager les échanges entre les agriculteurs et agricultrices sur leurs succès, en créant un processus auquel pourraient participer pleinement les organisations de travailleurs et travailleuses, les communautés, les organisations et les experts de la société civile.

Fernando Bejarano G

RAPAM (Réseau d'action sur les pesticides et leurs alternatives) / Point focal de l'IPEN pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Dans la page de l'IPEN www.ipen.org, on peut trouver un feuillet en espagnol et en portugais qui présente les informations scientifiques consultées pour préparer le présent article, un rapport sur les solutions de rechange ainsi que des mêmes pour sensibiliser les consommateurs et les paysans et éviter d'acheter ce produit agrottoxique.

(1) Gilljam JL, Leonel J, Cousins IT, Benskin JP (2016) *Is Ongoing Sulfluramid Use in South America a Significant Source of Perfluorooctanesulfonate (PFOS)? Production Inventories, Environmental Fate, and Local Occurrence*. Environ. Sci Technol 50 (2): 653–659. DOI:

<https://dx.doi.org/10.1021/acs.est.5b04544>

(2) The Intercept, 2015, *The Teflon Toxic*, <https://theintercept.com/2015/08/11/dupont-chemistry-deception/>

Femmes, territoires et propriété de la terre

Réflexions au Mexique sur les raisons pour lesquelles nous, les femmes, nous voulons la terre



Les femmes et l'accès à la terre dans le monde

L'agriculture paysanne produit près de 80 % des aliments dans les pays non industrialisés et les femmes produisent de 60 % à 80 % de ces aliments. De plus, les femmes jouent un rôle fondamental dans la conservation des forêts et de la biodiversité de notre planète. Malgré cela, **seulement 30 % des femmes à la campagne possèdent des terres agricoles, et**

elles n'ont pas accès aux moyens de production. (1) Le système capitaliste et patriarcal organise et régule le travail des femmes et des hommes selon la division sexuelle du travail, ce qui lui permet de profiter des soins non rémunérés et occultés que procurent les femmes dans leurs maisons et leurs communautés. La majorité des femmes assument des tâches de reproduction sociale, comme la défense de la terre et du territoire, la protection de l'eau et de la biodiversité, tout en se chargeant de la production, la gestion et/ou la transformation agricole ou forestière ou en participant à celle-ci. (2)

Les femmes rurales produisent plus de la moitié des aliments de la planète. Mais en matière de propriété de la terre, elles se trouvent manifestement désavantagées par rapport aux hommes. Des mécanismes institutionnels ou familiaux ont délibérément donné aux hommes la capacité de gérer la famille et de s'occuper des exigences de l'agriculture et de l'élevage. Les femmes ne reçoivent que 10 % de l'ensemble des crédits pour l'agriculture et 5 % de l'assistance technique de ce secteur. (3)

Les femmes en Amérique latine

L'Atlas des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes publié par la FAO nous présente un portrait dans lequel **les femmes sont encore maintenues dans une position d'inégalité politique, sociale et économique** et il montre les bas taux de possession des terres des femmes. Il atteint 12,7 % au Brésil, 15,7 % au Mexique et 16,2 % en Argentine. (4)

De plus, nous assistons à **une invasion de projets extractivistes**, notamment les monocultures d'arbres, les mines et l'expansion du modèle de l'agrobusiness. **La mise en œuvre de ces projets est liée à des processus de violence, de militarisation et de paramilitarisation dans les territoires et notamment contre les corps des femmes.** Les projets extractivistes menacent de toute évidence les formes de production et de reproduction de la vie et souvent, les femmes mènent différentes batailles pour défendre leur territoire et obtenir la reconnaissance de leurs droits agraires. La combinaison de ces facteurs limite l'autonomie des femmes et les appauvrit encore plus. Leur inclusion, au moyen d'emplois dans les projets extractivistes, permet souvent d'atteindre le « quota » de femmes requis par la politique de l'entreprise et ignore les énormes profits qui reviennent aux entreprises en raison du pillage des biens communs territoriaux, des femmes et de leurs corps.

À mesure qu'augmente l'exploitation et le contrôle du capital sur les territoires, l'exploitation et le contrôle du travail et de la vie des femmes augmente également. Les deux dernières « ressources » sont à la fois indispensables et considérées inépuisables et flexibles dans le processus d'accumulation de richesses. (5)

Cette approche extractiviste **amplifie l'occultation du travail de soins aux personnes et le manque d'accès à la terre.** À son tour, cela comporte des effets particulièrement négatifs sur les femmes, car le pouvoir de décision sur le territoire et les biens naturels communs est directement lié aux droits agraires ou de titularisation de la terre. Les progrès croissants des projets extractivistes partout sur la planète donnent à cette question une importance vitale.

Et même à l'intérieur des communautés dotées de formes de propriété collective, bien souvent les structures patriarcales ne reconnaissent pas le rôle des femmes dans le travail collectif et de reproduction de la vie. Ces structures ne permettent pas la

participation effective des femmes aux processus décisionnels, même si elles soutiennent activement les luttes pour la défense de la terre contre l'arrivée de projets extractivistes.

Le Mexique et la propriété de la terre

Au Mexique, cette situation n'est pas exceptionnelle. Même si en matière de propriété des terres et des forêts, par exemple, 80 % (6) des forêts sont encore contrôlées par des ejidos (terres collectives) et des communautés autochtones et paysannes, à l'intérieur de ceux-ci, un système d'organisation patriarcal est installé qui en général favorise les hommes dans l'accès à la terre.

S'ajoute à cela le fait que lorsque les femmes accèdent à la terre et qu'elles deviennent des sujets agraires par héritage ou achat ou à la suite d'une poursuite légale de plusieurs années, **il arrive que leurs proches, des assemblées ou des voisins leur enlèvent la terre**. Par exemple, selon les statistiques du Centre de droits des femmes du Chiapas, en 2015 dans la région sud du pays, plus de 100 plaintes pour spoliation ont été déposées. (7)

En 1992, la réforme de l'article 27 de la constitution a déclenché **le début de la destruction de la propriété collective des terres au Mexique. À l'aide de programmes de certification agraire, on visait à encourager la privatisation de la propriété sociale et collective.**

C'est ainsi que des programmes comme PROCEDE (Programme de certification de droits communautaires et de titularisation des terrains), FANAR (Fond d'appui aux noyaux agraires non régularisés) et RRAJA-FANAR (Programme de régularisation et d'inscription d'actes juridiques agraires) **offrent aux communautés et aux ejidos d'accéder aux programmes ruraux gouvernementaux à la condition que la terre soit individualisée au moyen de l'obtention de titres de propriété.**

Les femmes et la propriété de la terre. Pourquoi voulons-nous la terre ? Quelques réflexions

Les femmes, nous avons développé des connaissances millénaires ainsi qu'une gestion holistique des biens naturels communs, y compris les terres forestières et agricoles : l'eau, les semences, les usages et les transformations. De plus, les femmes, nous sommes des **sujets politiques actifs dans les luttes pour la défense de nos territoires** ; nous participons à bien plus que la simple gestion de ces ressources.

Au Mexique, il y a beaucoup d'expériences qui montrent que les communautés se renforcent à l'aide de l'exercice collectif et participatif de leurs droits agraires. Ce sont ces communautés celles qui défendent le mieux leurs terres et leurs territoires. Cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour cesser de renforcer les structures dans lesquelles les hommes prennent des décisions qui perpétuent ce système d'inégalités sur les territoires et les corps des femmes. **Le renforcement des assemblées qui reconnaissent les droits des femmes de posséder leurs terres génère des processus plus robustes de prise de décision dans les territoires.**

Dans les États de Guerrero, de Chiapas et d'Oaxaca, dans le sud du Mexique, il existe des expériences locales qui jettent de la lumière sur les **alternatives que les communautés construisent pour la reconnaissance des droits agraires des femmes**. Par exemple, les

assemblées de commissions mixtes, chargées de rédiger des chapitres sur les droits des femmes, visent à faire reconnaître la propriété sociale et collective des peuples et à combattre les projets de privatisation et de spoliation. (8) L'initiative en faveur de la propriété familiale de la terre va dans le même sens ; elle promeut le droit des femmes d'être reconnues en tant que membres des ejidos et des collectifs communaux avec les mêmes droits que les hommes et la reconnaissance de la terre en tant que propriété familiale. Cette initiative montre qu'au-delà de la reconnaissance de leurs droits, il faut que les femmes puissent s'exprimer et prendre part aux décisions dans les communautés pour renforcer le contrôle politique face à l'offensive des processus de privatisation qui cherchent à s'installer dans les territoires.

Lorena Cabnal du Guatemala a partagé avec nous quelques réflexions qui viennent appuyer cette lutte dans la perspective du féminisme communautaire : *« Je ne défends pas mon territoire-terre uniquement parce que j'ai besoin des biens naturels pour vivre et léguer une vie digne aux générations futures. Dans cette approche de récupération et de défense de mon territoire corps-terre, j'assume la récupération de mon corps exproprié, pour y générer de la vie, de la joie, de la vitalité, des plaisirs et la construction de plaisirs libérateurs pour la prise de décisions. [...] Dans ce sens, toutes les formes de violence portent atteinte à cette existence qui devrait être pleine. »* (9)

La continuité de la vie dépend des espaces sociaux de production et de reproduction.

Ces initiatives réaffirment des formes de tenure dans lesquelles les collectivités continuent de protéger leur accès à la terre au moyen de modèles collectifs. Ces initiatives affrontent une vague de projets qui prétendent non seulement définir les politiques publiques d'investissement en milieu rural, mais aussi compromettre les modèles de défense du « projet de vie » devant l'imposition de projets de privatisation et de spoliation.

Comme l'explique Gladys Tzul Tzul, du Tonicapan au Guatemala, (2014) *« les femmes autochtones et paysannes, nous recherchons non seulement la reconnaissance de l'accès à la terre, mais aussi une pleine participation. Nos histoires comportent une longue série d'événements collectifs qui ont construit des chemins politiques de lutte dont l'enjeu central est le contrôle des moyens matériels de la reproduction. [...] Si nous vivons des relations sociales qui produisent la communauté, nous devons penser sérieusement à nous organiser et à créer des formes de responsabilité et de travail partagés entre les femmes et les hommes, parce que les soins ne doivent pas être prodigués au détriment de la santé des femmes. Nous devons aussi produire des façons de faire dans lesquelles nous participons pleinement à l'utilisation des terres communales, et aussi aux processus de production des décisions concernant les biens collectifs »*. (10)

Dans ce sens, la lutte pour la reconnaissance du droit à la terre exige d'abord que l'on empêche que s'établisse un modèle de privatisation dans les territoires ; et elle doit être menée selon le précepte de la reconnaissance absolue des droits agraires des femmes et de notre rôle dans la reproduction de la vie, dans la création de la communauté, ainsi que dans la force de nos mémoires et le courage de nos formes de vie quotidienne. Cela inclut la garantie du droit des femmes à une pleine participation à la vie sociale, politique et économique dans les communautés, ainsi que l'accès à l'eau, aux semences et aux conditions de production et de commercialisation avec autonomie et liberté.

Claudia Ramos Guillén, crguillen.2014@gmail.com

Agroécologue avec une expérience de travail dans les processus de défense des forêts et de la biodiversité, dans des communautés autochtones et paysannes du sud du Mexique.

- (1) Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe, Recomendaciones de política.2014. Accessible à : <http://www.fao.org/3/i3788s/i3788s.pdf>. Consulté en février 2020.
- (2) Amis de la Terre International.2018. Manejo comunitario de Bosques y Agroecología: vínculo e implicaciones. Accessible à : <http://www.radiotemplor.org/wp-content/uploads/2018/05/Manejo-comunitario-de-bosques-y-agroecolog%C3%ADa.compressed.pdf>. Consulté en février 2020.
- (3) FAO aboga por mayor acceso de las mujeres a la tierra en América Latina y el Caribe.2015. Accessible à : <https://news.un.org/es/story/2015/08/1336661> consulté le 14 février 2020.
- (4) FAO.2017. Atlas de las mujeres rurales de América Latina y el Caribe. Accessible à : <http://www.fao.org/3/a-i7916s.pdf> consulté le 13 février 2020.
- (5) Korol, Claudia. 2016. Somos tierra, semilla, rebeldía. Mujeres, tierra y territorio en América Latina. Coédition de GRAIN, Acción por la Biodiversidad et América Libre. <https://www.grain.org/es/article/5563-somos-tierra-semilla-rebeldia-mujeres-tierra-y-territorios-en-america-latina>
- (6) Bray, D. B., L. Merino P. et D. Barry. 2007. El manejo comunitario en sentido estricto: las empresas forestales comunitarias de México. Dans : Bray, D. B., L. Merino P et D. Barry. (sous la direction de). Los bosques comunitarios de México. Manejo sustentable de paisajes forestales. Instituto Nacional de Ecología-Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales et Consejo Civil Mexicano para la Silvicultura Sostenible. México, D. F. Mexique. pp. 21-49.
- (7) Centro de Derechos de La Mujer (CDMCH).2015. Construcción del movimiento en defensa de la tierra, el territorio y por la participación y el reconocimiento de las mujeres en la toma de decisiones. Document de divulgation électronique.
- (8) Carpeta de Información. 2019. Gómez, Claudia ; Rodríguez Maritza et Erika Carbajal. Membros du Grupo de género y extractivismo en México.
- (9) Cabnal, Lorena.2012. Acercamiento a la construcción de la propuesta de pensamiento epistémico de las mujeres indígenas feministas comunitarias de Abya Yala. Accessible à : https://www.academia.edu/7693851/Acercamiento_a_la_propuesta_del_feminismo_comunitario_Abya_Yala. Consulté en février 2020.
- (10) Tzul Tzul, Gladys.2015. Mujeres indígenas: Historias de la reproducción de la vida en Guatemala. Una reflexión a partir de la visita de Silvia Federicci. Bajo el Volcán, vol. 15, no. 22, mars-août 2015, pp. 91-99. Benemérita Universidad Autónoma de Puebla. Puebla, Mexique. <https://www.redalyc.org/pdf/286/28642148007.pdf>

RECOMMANDATIONS

Bioénergie en Afrique de l'Ouest : impacts sur les femmes et les forêts

Le bulletin d'information *Couvert Forestier* de septembre 2019 de la Coalition mondiale des forêts est consacré aux développements et à l'utilisation des bioénergies en Afrique de l'Ouest et à leur impact sur les femmes et les forêts. De la bioénergie produite à grande échelle, nécessitant de vastes étendues de terres pour fournir les matières premières, aux besoins énergétiques omniprésents au niveau des ménages et des communautés, où le bois est ramassé principalement par des femmes. Les projets de foyers de cuisson propres sont de plus en plus liés à des plantations d'arbres commerciales qui produisent du « charbon de bois propre », et des eucalyptus sont plantés à grande échelle uniquement pour alimenter une centrale électrique. Les femmes doivent passer de longues heures et faire des efforts physiques pour ramasser du bois de chauffage, une charge qui s'ajoute aux impacts sur la santé dus à l'exposition à la fumée et est aggravée par la déforestation.

Lire le bulletin en anglais :

<https://globalforestcoalition.org/forest-cover-59/#fc5905>

Le People's Climate Report : des témoignages d'Inde

Le People's Climate Report, du People's Climate Network, est conçu pour offrir une perspective du changement climatique résultant d'une approche ascendante. Il vise à comprendre comment les communautés à travers le monde vivent le changement climatique. Ce rapport donne un aperçu des expériences et des témoignages des communautés confrontées à un changement climatique au Bengale occidental, en Odisha, au Jharkhand et au Chhattisgarh, des régions de l'Inde où les eaux et les forêts sont de plus en plus menacées par le changement climatique, la déforestation et le développement déséquilibré. Lire le rapport en anglais :

<https://storymaps.arcgis.com/stories/d5fb260c9f6643738624dd8b89abb8ba/print>

Uruguay : la campagne frauduleuse de la multinationale finlandaise UPM est démasquée

Des organisations sociales d'Uruguay, de Finlande et d'autres pays, ainsi que des professionnels de renom, ont présenté les résultats de recherches scientifiques menées au cours des 15 dernières années sur les impacts sur les prairies des plantations d'arbres en monoculture. Elles réfutent ainsi le « greenwashing » de la société UPM, qui se présente comme une entreprise internationale de premier plan dans la lutte contre le changement climatique, la défense de la biodiversité et la gestion durable de l'eau.

L'activité principale de la multinationale finlandaise est la production de cellulose à partir de ses plantations d'eucalyptus, qui remplacent l'écosystème des prairies par des monocultures industrielles d'arbres exotiques. Au-delà du déplacement des populations rurales, ces plantations ont un impact sur les productions locales (souveraineté alimentaire), les sols (acidification et perte de matière organique et de minéraux, entre autres) et l'eau (rareté dans les zones adjacentes aux plantations et pollution due à l'utilisation de pesticides).

Pour lire et signer la lettre ouverte adressée aux différentes autorités des gouvernements uruguayen et finlandais ainsi qu'aux agences des Nations Unies, dans laquelle la campagne frauduleuse d'UPM est dénoncée. <http://wrm.org.uy/actions-and-campaigns/sign-on-this-letter-denounce-the-fraudulent-campaign-of-the-finnish-multinational-upm/>

Le Royaume-Uni doit poursuivre les entreprises britanniques qui violent les droits de l'homme au Libéria

L'ONG Traidcraft Exchange a publié en janvier 2020 un rapport consacré à Equatorial Palm Oil, une société cotée sur le marché d'investissement alternatif (AIM) de la Bourse de Londres. Le rapport intitulé « Our Land: Land Grabbing in Liberia and the Case for a New UK Law » (« Notre terre : l'accaparement des terres au Libéria et les arguments en faveur d'une nouvelle loi britannique ») ont révélé que les plantations industrielles de l'huile de palme équatoriale violaient le droit des populations locales à leurs terres, les poussaient encore plus dans la pauvreté et n'ont pas été obligées d'en rendre compte. La société bénéficie de la stabilité économique et juridique et de l'accès aux investissements liés à son enregistrement au Royaume-Uni. Le rapport conclut : « Si les entreprises britanniques agissent en toute impunité à l'étranger, elles devraient être jugées par les tribunaux britanniques pour leurs violations des droits de l'homme », et cela devrait être légalement réglementé. Lire un article en anglais sur le rapport ici :

<https://frontpageafricaonline.com/county-news/charity-calls-on-uk-to-prosecute-british-companies-that-violate-human-rights-in-liberia/> et ici :

<https://www.farmlandgrab.org/post/view/29434>

La banque néerlandaise ING accusée d'avoir contribué aux abus des sociétés de plantations de palmiers à huile

En janvier 2020, le point de contact national néerlandais pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a déclaré admissible une plainte de trois groupes des Amis de la Terre (Milieudefensie - Pays-Bas, SDI -Libéria et WALHI - Indonésie) contre la banque ING. Oslan Purba, de WALHI, souligne que la déforestation et l'accaparement des terres sont systémiques dans le secteur de l'huile de palme : « Ce qui est important pour nous, c'est que nous présentons des affaires, l'une après l'autre, depuis 20 ans, mais les institutions financières européennes continuent de financer les entreprises d'huile de palme. » Selon les plaignants, cette plainte démontre une fois de plus que la politique de responsabilité sociale des entreprises ou toute autre directive volontaire ne fonctionne pas et que nous avons besoin d'une législation contraignante pour mettre fin aux opérations et investissements douteux. Pour plus d'informations sur la plainte, en anglais : <https://en.milieudefensie.nl/news/friends-of-the-earth-groups-complaint-against-ing-group-admissible-declares-oecd-2019-has-been-ignoring-abuses-in-the-palm-oil-sector-for-years2019>

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : **Bulletin 248 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « Des communautés résistent à la déforestation et aux tactiques de greenwashing »** (<https://wrm.org.uy/fr/>)

Vous avez manqué le dernier numéro du Bulletin WRM intitulé «Des concepts qui détruisent les forêts» ? Vous pouvez le consulter, ainsi que tous les précédents numéros du bulletin WRM, en cliquant sur ce lien.

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM : <http://eepurl.com/8YG29>

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill et Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>